

Informations relatives à la réouverture des écoles le 25 mai 2020



Madame, Monsieur,

Il fallait du temps, à quelques semaines de la fin d'année scolaire, et au regard de la complexité de la situation, pour prendre une décision sur la réouverture des écoles de Champigny.

Dans la traversée de cette crise sanitaire inédite, où les avis sont si divers, j'ai souhaité prendre le temps d'échanger avec la communauté scolaire, les syndicats d'agents territoriaux, les représentants de parents et les syndicats d'enseignants.

J'ai aussi voulu que la question de la santé soit le préalable et au cœur de notre décision. Nous avons donc aussi pris le temps d'étudier la faisabilité de la mise en œuvre du protocole sanitaire drastique émis par le ministère de l'Éducation nationale.

Ces exigences m'avaient conduit à refuser la date voulue par le gouvernement, d'une reprise le 11 mai. C'est en

tenant compte des échanges et de notre capacité à mettre en œuvre les conditions sanitaires exigées, que la Municipalité a pris sa décision d'ouvrir les écoles le 25 mai.

Le document que vous avez entre les mains détaille les modalités de cette « reprise » partielle et limitée. On ne peut décemment pas parler d'une vraie rentrée pédagogique. L'organisation, le contenu du temps scolaire et la constitution des groupes d'enfants, sont de la responsabilité de l'Éducation nationale ; il revient à chaque direction d'école d'informer précisément les parents.

Dans ce contexte où les envies sont aussi fortes que les inquiétudes, je tiens à réaffirmer la légitimité des parents, pour décider d'amener –ou pas– leur enfant à l'école.

Les informations évoluent chaque jour, et il nous appartient de faire preuve d'humilité et de responsabilité, pour que ces dernières semaines avant l'été qui s'annonce, se déroulent le mieux possible pour chacune et chacun, toujours en prenant soin de nous.

**Christian Fautré,
Maire de Champigny-sur-Marne**

La Ville et l'Éducation Nationale ont mis en place une organisation nouvelle sur la base des préconisations du protocole sanitaire transmis par le Ministère de l'Éducation Nationale le 4 mai dernier.

Ce protocole sanitaire précise les prescriptions à mettre en œuvre pour permettre la réouverture des écoles.

Il repose sur cinq principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique (distance d'au moins un mètre entre les personnes) : ce principe doit être respecté dans tous les contextes et espaces (abords de l'école, récréations...)
- L'application des gestes barrières, qui implique un lavage des mains très fréquent des enfants et l'équipement de tous les agents municipaux et enseignants en masques de protection
- La limitation au maximum du brassage des élèves : l'objectif est de limiter les croisements des élèves entre niveaux. Ce principe implique des arrivées échelonnées à l'école notamment. La prise du repas en classe est aussi recommandée.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels doivent être assurés dans des conditions très strictes.
- L'information, la communication et la formation : tous les personnels doivent être formés aux gestes barrières, règles de distanciation physique et au port du masque. Les parents doivent être informés sur les conditions de la réouverture.

Organisation

Toutes les écoles maternelles et élémentaires seront ouvertes à compter du lundi 25 mai 2020.

Les enfants des personnels exerçant des professions indispensables à la crise sanitaire (personnel soignant, pompiers...) seront dorénavant accueillis dans leur école d'affectation, tous les jours et quel que soit le niveau de classe de leurs enfants.

Sous réserve des capacités d'accueil, seuls certains niveaux de classe sont concernés par cette reprise à cette date, conformément aux directives du Ministère de l'Education Nationale.

Pour les maternelles, il s'agit des élèves de grande section.

Pour les élémentaires, il s'agit très majoritairement des CP et/ou des CM2.

Ces informations vous seront transmises de manière précise par les directeurs d'école, au regard de l'organisation choisie.

Temps scolaire

A cette date, les classes seront composées au maximum de 12 élèves en élémentaire et de 8 élèves en maternelle.

Ainsi, dans la majorité des cas, un groupe d'élèves sera accueilli le lundi et le mardi, et l'autre groupe le jeudi et le vendredi.

Les récréations seront échelonnées par classe selon une organisation définie par les enseignants.

Les arrivées et sorties seront également échelonnées.

Ces informations vous seront transmises de manière précise par les directeurs d'école, conformément à l'organisation définie par le protocole sanitaire de chaque école.

Temps péri et extra-scolaire

A cette date, l'accueil du matin reste suspendu, comme le transport scolaire pour l'école Georges Politzer, du fait des recommandations du protocole sanitaire.

Le temps de restauration est garanti. Tous les enfants fréquentant l'école pourront être accueillis sur le temps du midi. Afin de respecter le protocole sanitaire, la Ville a retenu l'option de la prise du repas en classe, sous forme de plateaux repas.

Toutes les familles dont l'enfant dispose d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) devront fournir un repas froid à leur enfant, dans une glacière.

Dans la plupart des écoles, les études reprennent en élémentaire, ainsi que l'accueil du soir en élémentaire comme en maternelle, sous réserve des capacités d'accueil induites par le protocole sanitaire.

Le mercredi, le centre de loisirs est organisé sous réserve des capacités d'accueil induites par le protocole sanitaire. Les horaires seront modifiés de la manière suivante : ouverture de 8h30 à 18h30. Seuls les enfants accueillis sur le temps scolaire pourront fréquenter le centre de loisirs.

Ces informations vous seront transmises de manière précise, école par école, par la Ville.

Nettoyage des locaux

Le nettoyage et la désinfection des écoles ont été effectués avant la réouverture.

Un protocole de nettoyage communal a été élaboré sur la base du protocole sanitaire.

Le matin, de 6h à 8h15, les agents municipaux seront chargés de la désinfection de tous les espaces utilisés : classes, sanitaires, points de contact (rampes d'escalier, poignées de portes,...).

Une équipe d'agents dédiée à l'entretien sera présente ensuite toute la journée pour nettoyer et désinfecter régulièrement les sanitaires et points de contact collectifs.

Les espaces seront aérés plusieurs fois dans la journée.

Dans les salles de classes, les tables seront désinfectées avant et après le repas.

Circulations dans l'école et aux abords de l'école

Une signalétique sera installée dans chaque école pour faciliter la circulation des élèves dans le respect du protocole sanitaire et afin de limiter le brassage des élèves.

Une organisation spécifique sera mise en place afin de respecter la règle de distanciation physique aux abords de l'école.

Les parents d'élèves ne seront pas autorisés à entrer dans les écoles.

Matériel mis à disposition

Toutes les écoles seront pourvues de lingettes désinfectantes, de gel hydro-alcoolique, réserves de savon et essuie-mains.

Les agents municipaux comme les enseignants seront tous équipés de masques.

Gestion des symptômes et cas d'éviction

Les parents d'élèves ont bien sûr un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école, en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid 19 chez l'élève ou la famille de l'élève. Les parents devront surveiller la température de leur(s) enfant(s) avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8 degrés), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

En cas de symptômes déclarés, votre enfant sera pris en charge et isolé en infirmerie par le directeur d'école et vous devrez venir chercher votre enfant dans l'heure qui suit.

Information/communication

Vous serez régulièrement tenus informés par la Ville comme par les directeurs d'école.